

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0364

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Mission de maîtrise d'oeuvre des infrastructures du secteur gare ouverte du quartier de la Part Dieu - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

**Conseil du 11 mai 2015****Délibération n° 2015-0364**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Mission de maîtrise d'oeuvre des infrastructures du secteur gare ouverte du quartier de la Part Dieu - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de Lyon Part-Dieu est le deuxième quartier tertiaire français et son développement constant depuis de nombreuses années en fait aujourd'hui un quartier de rayonnement métropolitain. Cette dimension nécessite d'engager une nouvelle phase de développement urbain d'une ampleur conforme à ce positionnement.

La position de quartier d'affaires en centre-ville, connecté à la gare centrale de l'agglomération, fait de la Part-Dieu une porte d'entrée et un espace de redistribution des flux aux différentes échelles spatiales : internationale avec la liaison Rhônexpress vers l'aéroport, européenne et nationale avec le TGV, régionale et métropolitaine avec le réseau de transport express régional (TER) / réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) et locale avec le réseau de transport collectif urbain (TCU) / Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). L'ensemble de ce système est intégré au développement du nœud ferroviaire lyonnais et des grandes infrastructures ligne grande vitesse (LGV) que sont les liaisons vers Barcelone, Francfort, Turin/Milan ou le doublement de la ligne vers Paris, via Clermont-Ferrand.

Le pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu cumule aujourd'hui 125 000 utilisateurs quotidiens de la gare et 170 000 utilisateurs des TCU dans un système sous-dimensionné pour accueillir près de 500 000 déplacements journaliers, tous modes confondus. Une croissance forte de ces flux est attendue dans les années à venir.

Le quartier de la Part-Dieu compte à ce jour plus de 2 200 entreprises, 40 000 emplois, 34 millions de visiteurs annuels dans le centre commercial et des grands équipements culturels de référence. Son attractivité économique fait que Lyon Part-Dieu capte 25 à 30 % chaque année de la demande placée en matière immobilière. Ces données expriment la vitalité et la performance du quartier, tant pour les entreprises que pour les investisseurs.

Par ailleurs, bien que ce quartier soit situé au cœur de la ville et du 3° arrondissement de Lyon, la part résidentielle réduite et l'offre de services insuffisante ne permettent pas une qualité urbaine et de services pour les utilisateurs du quartier que sont les résidents, les salariés, les voyageurs, les visiteurs touristes ou actifs, les consommateurs et les entreprises.

Enfin, le quartier, malgré son niveau d'activité et son attractivité, ne bénéficie pas d'une visibilité européenne suffisante et reste perçu comme très fonctionnel, minéral, dont la qualité des espaces publics nécessite une requalification.

Ces constats, non exhaustifs, ont amené la Communauté urbaine de Lyon à engager une nouvelle phase de développement du quartier Lyon Part-Dieu dont les principaux objectifs portent sur :

- la nécessité de renforcer la capacité d'accueil de la gare et du PEM pour désaturer son fonctionnement actuel d'une part, et permettre le développement prévisionnel du trafic à l'horizon 2030 d'autre part,
- l'augmentation de l'offre immobilière, conjuguée à la réhabilitation du parc immobilier existant, inadapté aujourd'hui à la demande et aux enjeux énergétiques,

- les aménagements urbains et les équipements nécessaires au bon fonctionnement et à la qualité de vie, de services et d'usages attendus.

À cette fin, la Communauté urbaine de Lyon, par délibération n° 2011-2064 du 7 février 2011, a décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements Urbains sur l'opération n° 0P06O2342, pour un montant total de 2 540 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Par délibération n° 2014-0164 du Conseil du 23 juin 2014, le programme de l'opération relatif à la mission de maîtrise d'œuvre des infrastructures du secteur gare ouverte du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3° et les enveloppes financières prévisionnelles affectées à la réalisation des travaux d'infrastructures et à la mission globale de maîtrise d'œuvre ont été approuvées.

Cette opération porte sur les infrastructures du secteur gare ouverte du projet Lyon Part-Dieu et concourt au projet du PEM (mené en partenariat avec SNCF-Gares et connexions, Réseau ferré de France (RFF), le SYTRAL, l'État, la Région, les Départements du Rhône et de l'Isère et la Ville de Lyon), en lien avec la mise en œuvre du projet urbain Lyon Part-Dieu et le développement du Nœud ferroviaire lyonnais (NFL).

Les missions confiées au maître d'œuvre sont les suivantes :

**Missions de base :**

- pour la tranche ferme : AVP sur l'ensemble du périmètre,
- pour la tranche conditionnelle 1 : PRO/ ACT (hors parking),
- pour la tranche conditionnelle 2 : VISA/DET/AOR (hors parking).

**Missions complémentaires :**

- pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1 : dossier préliminaire de sécurité des ouvrages (DPS),
- pour la tranche conditionnelle 2 : dossier de sécurité des ouvrages (DS),
- pour l'ensemble des tranches : assistance au maître d'ouvrage pour la communication sur le projet auprès du public, assistance au maître d'ouvrage pour les différentes procédures administratives, participation aux missions de coordination extérieure confiées dans le cadre de marchés extérieurs.

Une procédure d'appel d'offres restreint a été lancée en application des articles 22, 23, 24, 60 à 64 et 74-III (4° alinéa) du code des marchés publics, pour l'attribution du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre des infrastructures du secteur gare ouverte du quartier de la Part Dieu à Lyon 3°.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation et au vu de l'avis du jury émis lors de sa séance du 27 mars 2015, la commission permanente d'appel d'offres (CPAO) a classé première l'offre du groupement d'entreprises Setec Als / Egis Structures et Environnement / Sud Architecte / Sud Groupe (sous-traitants : Setec TPI ; Setec Bâtiment ; Arep SAS ; Hydratec ; Setec ITS ; Terrasol ; Egis Rail ; Les Éclaireurs ; Egis Bâtiment Rhône Alpes), pour un montant de 5 368 774,89 € HT toutes tranches confondues, soit 6 442 529,87 € TTC (dont 1 868 547,78 € HT soit 2 242 257,34 € TTC pour la tranche ferme).

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président du Conseil de la Métropole à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales.

Les membres libéraux du jury pourraient être indemnisés sur la base des dispositions de la délibération n° 2015-0134 du Conseil de la Métropole du 26 janvier 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre des infrastructures du secteur gare ouverte du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3° avec le groupement d'entreprises Setec Als / Egis Structures et Environnement / Sud Architecte / Sud Groupe, pour un montant de 5 368 774,89 € HT toutes tranches confondues, soit 6 442 529,87 € TTC (dont 1 868 547,78 € HT soit 2 242 257,34 € TTC pour la tranche ferme), ainsi que tous les actes y afférents.

**2°- Autorise** l'indemnisation des membres libéraux du jury sur la base des dispositions de la délibération n° 2015-0134 du Conseil de la Métropole du 26 janvier 2015.

**3°- La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains individualisée sur l'opération n° 0P06O2342, pour un montant total de 2 540 000 € TTC en dépenses.

**4°- Le montant** à payer en 2015 sera prélevé sur les crédits inscrits en 2015 au budget principal - compte 203 1 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.**